

Lettre mensuelle d'actualité européenne

L'actualité européenne est présentée tous les 1^{ers} mardis du mois à la Maison de l'Europe et des Européens de Lyon/Rhône-Alpes ;
Ponctuellement, au Comité de jumelage de la Ville de Vienne (38) ainsi qu'aux Maisons de l'Europe à Valence (26) et Bourg-en-Bresse (01).

7 mars 2017– N° 03/87 – 2 €

Au sommaire :

- *Edito :*
- *Chez nos partenaires*
 - ✓ *En Roumanie, la société civile fait reculer le gouvernement*
 - ✓ *Irlande du Nord : élections législatives sur fond de clivage religieux et de BREXIT*
 - ✓ *Espagne : le gouvernement veut plus d'Europe tandis que PODEMOS s'ancre dans une gauche radicale*
 - ✓ *Italie : le mouvement 5 étoiles fragilisé par Virginia RAGGI*
 - ✓ *Allemagne : Martin SCHULZ peut-il faire gagner le SPD ?*
 - ✓ *Pologne – Hongrie : des partenaires toujours inquiétants !*
- *Elections présidentielles : la France inquiète ses partenaires et les milieux financiers*
- *Europe – Amérique : la défense en question*
- *Le CETA (AECG) est adopté*

Edito : 60 ans après le Traité de Rome, l'Europe se cherche

Alain REGUILLON, directeur de publication, président de la Maison de l'Europe et des Européens

En ce mois de mars, nous fêtons le 60^e anniversaire des Traités de Rome. Le plus connu est celui qui a donné naissance à la Communauté économique européenne (CEE) aujourd'hui devenue Union européenne. Mais il y avait un second traité, celui sur la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) appelé aussi EURATOM.

Il ne s'agit pas de revenir sur ces traités et de les commenter, cela sera fait dans une lettre spécifique en fin de mois.

Mais, considérant une actualité fournie dont trois sujets sensibles seront évoqués dans cette lettre, il s'agit de se poser la question de savoir pourquoi nos concitoyens prennent autant de distance avec un projet qui a tant fait rêver des générations et qui nous était envié depuis l'Asie jusqu'à l'Amérique latine.

Un récent sondage indique que 38% d'Européens ont une image neutre de l'UE, 25% une image négative et 35% seulement une image positive. Cela fait plusieurs années que ce phénomène existe. Mais il semble offrir davantage de débats depuis le referendum négatif au Royaume-Uni et depuis l'élection de M. TRUMP.

Tout le monde s'interroge sur ce qui ne va pas et comment y remédier, mais aucune réflexion d'ensemble et coordonnée n'est engagée. Le Parlement vient d'adopter trois résolutions qui présentent des évolutions intéressantes, mais pas vraiment un projet d'avenir ; la Commission a écrit un livre blanc qui propose 4 scénarii ; et le Conseil européen réuni à Rome le 25 mars devrait adopter 5 résolutions donnant des pistes d'évolution. La Chancelière allemande, le Président français, le Président du Conseil italien et le Premier ministre espagnol, réunis en un mini sommet à Versailles, ont choisi le scénario d'une Europe à plusieurs vitesses, choix que l'on ne peut pas considérer comme révolutionnaire !

En France les piteuses élections présidentielles ne parlent pas pour l'instant du fond des projets présentés par les divers candidats et l'Europe n'y est citée que pour la dénoncer avec des idées fausses, voire des mensonges, ou pour la soutenir mais sans ferveur.

Le paradoxe réside dans un besoin de comprendre et de se projeter dans l'avenir et en même temps de ne s'occuper que de questions nationales, comme si c'était encore à ce niveau que se réglaient toutes les questions qui influent sur le quotidien des gens.

La fiscalité, le social, la lutte antiterroriste, la protection des frontières, l'indépendance énergétique, le développement du numérique, la recherche fondamentale et appliquée et le soutien à l'innovation pour ne prendre que quelques domaines sensibles, ne peuvent désormais dépendre que d'une coopération renforcée entre Européens. Dans ces domaines-là, on ne peut aller au même rythme à 28, demain à 27. Il faut donc saluer le choix des 4 chefs d'Etat et de gouvernement fait à Versailles car c'est la bonne direction. Cela doit se faire en laissant la porte ouverte à ceux qui ne seraient pas dans les groupes pionniers.

La coopération structurée doit aussi s'appliquer à la défense. Là encore initiative heureuse des « quatre » Mais si l'on dit défense commune, il faut aussi dire diplomatie commune et Europe politique ! Nos gouvernants et nos législateurs européens et nationaux oseront-ils aller aussi loin ? Ce serait souhaitable si l'on veut une Europe puissance ! Mais...la voulons-nous ?

Lyon, le 7 mars 2017



Chez nos partenaires

✓ En Roumanie, la société civile fait reculer le gouvernement

Ce pays fête, cette année, les 10 ans de son adhésion à l'Union européenne. C'est un pays qui a beaucoup souffert de la corruption, mais probablement celui qui a pris les mesures les plus strictes pour en sortir. En 2001, une loi interdit à toute personne condamnée par la justice d'occuper des fonctions ministérielles.

C'est ainsi que, bien que victorieux aux élections du 11 décembre 2016, Liviu DRAGNEA, le dirigeant du parti social-démocrate arrivé largement en tête, tant au Sénat qu'à la Chambre des députés, n'a pu être nommé Premier Ministre, car condamné au printemps 2016 à 2 ans de prison avec sursis pour fraude électorale. En décembre 2015, l'un de ses prédécesseurs, Victor PONTA avait dû démissionner sous la pression de la foule après le dramatique incendie de la discothèque de Bucarest (64 morts, 150 blessés), l'enquête ayant démontré des manquements aux normes de sécurité dus à la corruption.

La corruption est un fléau pour ce pays et entre 1990 et 2005, les oligarques s'enrichissaient impunément bien que dénoncés par la presse. En 2013, le gouvernement a décidé de créer un parquet national anticorruption (DNA), indépendant de la Chancellerie. A la tête d'une centaine de procureurs, la chef du parquet, Laura CODRUTA KÔVESI, a conduit de nombreuses enquêtes et fait arrêter des milliers de responsables politiques. En 2015, pas moins d'un ancien Premier Ministre –celui-là même qui l'avait nommé–, cinq ministres, seize députés, cinq sénateurs, 97 maires ou maires-adjoints, quinze présidents ou vice-présidents de conseil départementaux et 32 directeurs de compagnies publiques ont été poursuivis. Les enquêtes aboutissent à 90% à des condamnations. Cette même année 2015, le montant des préjudices découverts est de l'ordre de 500 millions d'euros.

L'actuel gouvernement, nommé il y a un mois, a tenté d'assouplir la loi anti-corruption, ce qui aurait conduit à voir nombre de poursuites abandonnées et des prisonniers sortir de prison. Les Roumains en ont décidé autrement en descendant massivement dans la rue, obligeant le gouvernement à retirer son décret. Le Président de la République s'était, à cette occasion, rangé aux côtés des protestataires.

La jeunesse roumaine, largement présente lors des manifestations, entend bien veiller à ce que la classe politique de son pays soit un jour libérée de ce mauvais travers des pots-de-vin.

Tout n'est cependant pas mauvais dans ce gouvernement qui tient ses promesses et vient de faire voter un budget 2017 qui améliore significativement le sort des Roumains : réduction d'impôts, majoration des retraites, hausses salariales pour certaines catégories du secteur public, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé et hausse du salaire minimum qui passe à 1 450 lei, soit 320 € contre 217,50€. Ce qui permet de réaliser ces améliorations, c'est la bonne santé du pays qui connaît une croissance économique de 5,2%, une inflation de seulement 1,4% et un déficit public en dessous de 3%, bien que la Roumanie ne fasse pas partie de la zone euro.

La lutte anticorruption a fait naître une société civile qui manquait sérieusement à ce pays qui reste l'un des plus pauvres de l'Union européenne avec la Bulgarie. Mais, à l'inverse de son voisin, les perspectives d'évolution de la Roumanie sont plus souriantes, ce qui est encourageant, tant son positionnement stratégique dans les Balkans est important pour l'Union européenne.



✓ *Irlande du Nord : élections législatives sur fond de clivage religieux et de BREXIT*

Depuis l'accord de 1998, dit du vendredi saint, la paix toujours fragile est revenue dans cette région irlandaise rattachée au Royaume-Uni. Le gouvernement de cette province à moitié autonome découle d'une coalition entre deux principaux partis : le parti unioniste démocrate (DUP), favorable au maintien dans le Royaume-Uni et le parti nationaliste favorable à la réunification de l'Irlande, le Sinn Fein de tendance plutôt socialiste. D'autres partis importants viennent en appui : le Parti unioniste d'Uster (centre droit), lui aussi favorable à la Grande-Bretagne et le parti social-démocrate et travailliste demandant aussi la réunification.

La coalition sortie des urnes de mai 2016 a volé en éclat après la démission du Vice-premier ministre chef du Sinn Fein, provoquant de nouvelles élections qui se sont tenues le jeudi 2 mars. Le DUP perd 10 sièges et le Sinn Fein 1, l'écart entre les deux partis passant de 10 à 1 siège. Le PSD avec 12 sièges devance pour la première fois l'UUP qui enlève 10 sièges.

Les deux principaux partis à la tête desquels sont des femmes a désormais 3 semaines pour former un gouvernement. Si à la fin du mois de mars, aucun accord n'est trouvé c'est le Parlement de Westminster qui devra assurer l'administration de l'Irlande du Nord jusqu'à ce que la crise s'estompe.

Ce qui complique les relations de cette région, ce sont les clivages religieux encore très présents. Les protestants sont favorables aux unionistes, les catholiques aux nationalistes. Le BREXIT n'arrange rien car si l'Irlande du Nord a voté à 56% pour le maintien dans l'UE, la ligne de fracture entre protestants et catholiques est profonde : les premiers ont voté à 70% pour le BREXIT, les seconds à 85% pour rester dans l'Union.

Cette élection est une difficulté supplémentaire pour la Première Ministre britannique qui se serait certainement bien passée de cette situation.

✓ *Espagne : le gouvernement veut plus d'Europe tandis que PODEMOS s'ancre dans un gauche radicale.*

Le 25^e sommet franco-espagnol a été l'occasion pour nos amis ibériques de montrer leur bonne santé retrouvée. S'il reste un temps de convalescence, les remèdes semblent efficaces. Sur le plan économique, l'Espagne connaît une croissance de 3,2% depuis 2 ans et les 10% de perte de PIB seront rattrapés au 2^e trimestre 2017. Le déficit sera ramené de 4,6 à 3,1% en fin d'année et, si la croissance se maintient ces trois prochaines années autour de 2,5%, ce sont entre 1 million et 1,5 million d'emplois qui seront créés.

Le Premier Ministre Mariano RAJOY et son ministre de l'économie sont de fervent partisans d'une Europe plus intégrée en matière d'union bancaire, de marchés de capitaux, de fiscalité, d'union monétaire et de marché intérieur. « Nous croyons que le chemin est plus d'Europe, et non pas le populisme ou le nationalisme » dit Luis de GUINDOS, le ministre de l'économie.

Sur le plan politique, le gouvernement est minoritaire, mais sur l'Europe, il est en phase avec le Parti socialiste espagnol, le PPE est le PSOE étant des partis pro-européens.

Fort de son redressement, l'Espagne entend bien retrouver un rôle important au sein des institutions européennes. Son poids de 5^e puissance économique (4^e avec la prochaine sortie du Royaume-Uni) lui assure une position non négligeable aux côtés de l'Allemagne, de la France et de l'Italie.



Sur le plan interne, le mois de février est marqué par la tenue du 2^e congrès de PODEMOS, le parti de la gauche dite radicale. Ce mouvement, né en janvier 2014 du rassemblement de plusieurs mouvements citoyens issus de la mouvance des « indignés », a connu une croissance très rapide. Alors inconnu, il obtient plus de 5% aux élections législatives européennes en juin 2014, réussit à constituer des plates-formes citoyennes aux élections municipales du printemps 2015, remportant Madrid et Barcelone, entre autres. En décembre 2015, il remporte 71 sièges aux élections législatives avec près de 21% des voix, talonnant le PSOE qui obtient 22% des suffrages.

Si l'intransigeance de son secrétaire général Pablo IGLESIAS, vis-à-vis du leader socialiste Pedro SANCHEZ, n'avait pas été aussi forte, sans doute PODEMOS serait-il aujourd'hui dans un gouvernement de coalition. Mais c'est de cela que son leader n'a pas voulu, montrant ainsi une ligne de fracture entre les partisans d'une opposition dure à tous les anciens partis de gouvernement et une ligne plus modérée qu'incarnait le N° 2, cofondateur de PODEMOS, Inigo ERREJON.

Le différend entre ces deux personnalités a été tranché le 12 février, Pablo IGLESIAS étant élu secrétaire général du mouvement avec 85% des voix et sa liste recueillant plus de 60% des suffrages contre 36% à M. ERREJON. PODEMOS restera donc un « mouvement social, protestataire » et ne deviendra pas un parti politique fonctionnel, ce qui rejette un rapprochement avec le PSOE et renforce donc la sécurité du gouvernement minoritaire de Mariano RAJOY.

✓ Italie : le Mouvement 5 étoiles fragilisé par Virginia RAGGI

Désignée au terme d'un vote par Internet par Beppe GRILLO, Virginia RAGGI est élue Maire de Rome en juin 2016. Le mot d'ordre du M5e est alors « Onesta », c'est-à-dire : honnêteté !

Or, depuis sa prise de fonction, cette Maire a du mal à entrer dans la fonction. Elle s'est entourée d'une équipe plus aguerrie à l'affairisme qu'à la conduite des affaires publiques, telle que son ancienne adjointe à l'environnement qui a dû démissionner après une mise en examen ; elle-même est soupçonnée d'abus de pouvoir et de favoritisme et a été entendue pendant plus de 8 heures le 2 février par les juges. Son adjoint à l'urbanisme vient de démissionner à son tour pour avoir trop parlé et jugé l'entourage du maire de « bande » et de « Cour des miracles ».

Beppe GRILLO soutient malgré tout Virginia RAGGI et multiplie les séjours à Rome pour tenter de redresser la situation. Bien que toujours crédité de 30% des voix, le Mouvement 5 étoiles connaît un léger tassement depuis « l'affaire romaine ». Ce mouvement a fait de la lutte contre la corruption son fer de lance. Beppe GRILLO, très engagé auprès de Virginia RAGGI risque d'écorner son image et d'affaiblir son mouvement, ce qui pourrait lui être dommageable pour les élections législatives prévues pour le printemps 2018, mais qui pourraient être avancées à l'automne 2017.

Dans un autre domaine, l'Italie est confrontée à un rappel à l'ordre de la Commission européenne concernant son déficit et donc sa dette. Le premier est plutôt meilleur que dans beaucoup d'autres pays avec un taux de 2,4% donc bien en dessous du plafond des 3%. Cependant, ce chiffre est loin des 1,8% que demandait la Commission. Cette exigence serait déraisonnable s'il n'y avait les prévisions de la dette qui passerait de 132,8 à 133,3 % du PIB. Plus le déficit est lourd, plus l'emprunt est important et plus la dette augmente, c'est cette spirale que souhaite inverser la Commission européenne. Si rien n'est fait, la dette italienne augmentera de 11 milliards d'€, passant de 2 854 à 2 655 milliards.



✓ Allemagne : Martin SCHULZ peut-il faire gagner le SPD ?

Bien connu en Europe pour siéger depuis 1994 au Parlement européen et en avoir été le Président pendant 5 ans, Martin SCHULZ fait partie de l'aile droite du parti social-démocrate ; il n'a jamais été impliqué dans la vie politique parlementaire et ministérielle de son pays, bien que membre du comité directeur du SPD. Homme de terrain, autodidacte, il est apprécié dans sa circonscription en Rhénanie-Du-Nord-Westphalie où il a été Maire de Würselen.

Après trois défaites successives face à Angela MERKEL, le SPD se reprend à rêver d'une victoire lors des prochaines élections législatives du 24 septembre 2017. Depuis sa nomination comme challenger de Mme MERKEL, Martin SCHULZ a redonné des couleurs à son parti qui est désormais crédité de 30% des suffrages contre 20% il y a seulement un mois.

Son adresse est de ne pas attaquer frontalement la Chancelière, mais plutôt de se démarquer de la politique de Gerhard SCHRÖDER. Il place son slogan de campagne sous le vocable de « Justice » et explique que la politique conduite par l'ancien Chancelier SPD en 2000 l'a été à une époque où l'Allemagne comptait 5 millions de chômeurs. Aujourd'hui, le plein emploi existe, il manque même de la main d'œuvre qualifiée, et la santé économique et financière de l'Allemagne est florissante. Il faut donc faire autre chose que ce qui a été fait en 2000 et qui était alors nécessaire. Il entend renforcer la protection sociale, développer la formation, voire combiner les deux pour les seniors ayant perdu leur emploi, généraliser les contrats à durée indéterminée pour les jeunes et renforcer des retraites qui ont été amoindries entre 2000 et 2010 pour faciliter le redressement du pays. Bref, des mesures qui renouent avec la ligne d'un Parti social-démocrate digne de ce nom et qui paraissent d'autant plus crédibles que Martin SCHULZ est considéré comme un homme neuf dans le paysage politique allemand.

Le 24 septembre est encore loin et bien des renversements sont possibles, mais si les élections étaient aujourd'hui, il est probable que le SPD les remporterait, Martin SCHULZ distançant Angela MERKEL dans de récents sondages.

✓ Pologne – Hongrie : des partenaires toujours inquiétants !

La récente visite d'Angela MERKEL en **Pologne** a confirmé les différences d'approches de ce pays avec les valeurs de l'Union européenne. L'État de droit n'est toujours pas pleinement rétabli et la procédure inédite de « Sauvegarde de l'État de droit » engagée par la Commission européenne n'est pas prête d'être levée. Varsovie confirme que l'Union doit être plus élastique et milite pour un renforcement des compétences des États au détriment de la Commission européenne. Ce qui est inquiétant, c'est la position conciliante que la Pologne a envers le Président TRUMP dont elle considère qu'il peut renforcer sa position et légitimer sa politique populiste. Le Président de la République a d'ailleurs invité le Président américain à se rendre au sommet des pays d'Europe centrale qui se tiendra en juillet à Varsovie, ce que dénoncent la diplomatie européenne et nombre de Chancelleries.

En **Hongrie**, c'est l'affrontement des droites extrêmes qui est inquiétant. En effet, le JOBBIK, parti d'extrême droite tente de se recentrer pour contrer le FIDESZ du Président ORBAN. Bien que les propos de son leader, Gabor VONA, soient aujourd'hui plus lissés, que peuvent-ils valoir quand les députés de ce parti continuent à tenir des discours antisémites, et que la « Garde hongroise » qui est son bras armé continue à semer la terreur dans les ghettos de Roms ? Les élections législatives de 2018 risquent de voir ce pays s'ancre plus encore dans la radicalité, ce qui n'est pas pour rassurer sur l'unité des Européens.



Elections présidentielles : la France inquiète ses partenaires et les milieux financiers

La montée de Marine Le PEN était regardée avec étonnement, voire agacement chez nos voisins, persuadés cependant que les Français n'auraient jamais la faiblesse de céder majoritairement aux sirènes de l'extrémisme. Depuis, la situation de François FILLON que chacun voyait comme seul rempart à Mme Le PEN, remet en cause ces belles certitudes. Nos voisins ne comprennent d'ailleurs pas comment celui-ci peut se maintenir ; dans la plupart des pays il aurait été poussé à la démission.

Marine Le PEN devient un danger car rien ne dit que les scénarii du BREXIT et de l'élection de Donald TRUMP ne se répètent en France, bien que les sondages semblent ne pas l'envisager.

Le BREXIT, bien que dommageable est malgré tout gérable. Une sortie de la France de l'Union serait un coup mortel porté à l'existence de l'Union, d'autant que le retour à une monnaie nationale consacrerait l'effondrement de l'euro comme monnaie commune. Cela reviendrait à conduire tous les pays qui l'ont adopté à se retrouver dans une zone « euro » sous contrôle de la seule Allemagne, la monnaie européenne devenant le nouveau deutschemark !

Nos partenaires s'inquiètent aussi de l'effondrement qui serait alors celui de la France, considérant l'importance de sa dette, la montée soudaine des taux d'intérêt, la perte de parts de marché due à un protectionnisme renforcé, la délocalisation totale pour la plupart, partielle pour un petit nombre des quelque 400 banques étrangères installées en France dont 144 européennes. L'appauvrissement des Français serait consommé et le chômage en forte hausse.

L'Allemagne craint de se retrouver seule pour assurer un rôle politique et diplomatique qu'elle considère ne pouvoir exercer qu'avec la France. Rome, Varsovie, Londres, Stockholm ou Dublin, tous les gouvernements redoutent l'arrivée du Front national qui reviendrait à mettre la France en cessation de paiement. Tous nos partenaires considèrent que la bataille décisive sur l'Europe et sa monnaie commune se livre dans l'hexagone.

Mais cette inquiétude va bien au-delà des frontières de l'Union européenne. Asiatiques, Africains et Américains du Sud et même Américains du Nord redoutent une victoire de Marine Le PEN car ce serait une remise en question de nombreux accords commerciaux, culturels, techniques, d'aide au développement et universitaires, voire de respect de l'État de droit comme le montre l'attitude de la candidate vis-à-vis des juges.

Dans un excellent article, Serge MOÏSI agite le spectre des années trente en soulignant l'inconsistance des Européens à ne pas choisir entre les trois menaces que constituent le fondamentalisme islamique, le populisme et la Russie de Poutine. Il termine son article ainsi :

« Faire le choix du meilleur rempart de la démocratie face au populisme est la meilleure des réponses possibles face à l'islamisme radical et aux ambitions des régimes autoritaires. Il fut un temps, pas si lointain, où l'Europe, comme modèle de réconciliation, de prospérité et de paix, faisait rêver l'Amérique latine et l'Asie. Comment avons-nous fait, quelles leçons pouvons-nous donner ? Aujourd'hui, l'Europe, et tout particulièrement la France –Front nationale oblige- a peur et fait peur. La voie de l'honneur, comme celle de la raison, nous impose de traiter avec la même rigueur et fermeté toutes les menaces auxquelles nous faisons face, sans privilégier l'une par rapport à l'autre. »

Nos partenaires aujourd'hui regardent du côté de M. MACRON pour écarter Marine Le PEN !



Europe – Amérique : la défense en question

Durant la campagne et depuis son arrivée à la Maison blanche, les propos de Donald TRUMP inquiètent les Européens : « Cette Europe-là, née d'une période révolue, doit trépasser. Le BREXIT est la première étape, très encourageante, sur ce chemin ».ou encore, « L'Alliance atlantique est obsolète ».

Ces propos comme la relation souhaitée avec la Russie a de quoi inquiéter les Européens qui, depuis trop longtemps, ont construit leur unité à l'abri du parapluie américain, les USA supportant 70% des dépenses de l'OTAN. C'est dire si la venue du secrétaire à la Défense, du Secrétaire d'État et du Vice-président des États-Unis était attendue.

Le général James MATTIS, Secrétaire à la Défense, ancien commandant allié de la transformation de l'OTAN, a rassuré les 28 pays membres de l'alliance atlantique quant à l'engagement des USA, assurance réaffirmée lors de la Conférence sur la sécurité à Munich par le Vice-président Mike PENCE: « Les États-Unis d'Amérique soutiennent fermement l'OTAN et nous serons inébranlables dans notre engagement ». Il affirme aussi que l'article 5 du Traité sera appliqué sans condition, démentant ainsi des propos du Président qui laissait entendre que ne seraient défendus que ceux qui contribueraient significativement au budget de l'Organisation.

Un autre propos rassurant de James MATTIS concerne la Russie dont il a souligné l'action agressive, disant clairement : « La Russie doit se conformer aux lois internationales comme toute nation adulte ». Le Secrétaire d'État, Rex TILLERSON, plus diplomate adoucissait ce propos en déclarant : « Les États-Unis envisageront de coopérer avec la Russie quand nous trouverons des domaines de coopération pratique qui serviront les intérêts du peuple américain ».

Ce qui est clairement demandé aux Européens, c'est de respecter l'accord de 2014 de porter à 2% du PIB de chaque pays membre de l'OTAN, la part de dépense consacrée à la défense d'ici à 2024. Cinq pays seulement atteignent aujourd'hui ce niveau. Le ministre britannique s'est singularisé en indiquant que Londres serait un allié sans faille et que ceux qui exagèrent dans leur critique font une grossière erreur.

Face aux Américains, les Européens ont fait passer trois messages :

- 1) Nous sommes prêts à assurer une part plus importante du fardeau de l'OTAN ;*
- 2) L'Europe s'émancipe et crée une forme de défense européenne qui s'insère dans l'OTAN ;*
- 3) Si les États-Unis ont besoin de l'Europe, l'inverse est aussi vrai.*

L'avenir nous dira qui du Président américain ou de ses trois représentants a tenu les propos les plus fiables. L'apaisement des relations américano-européennes est essentiel et chacun doit faire les efforts utiles pour ne pas briser un lien indispensable à la paix du monde.

Mais, il ne serait pas raisonnable, voire irresponsable que les Européens ne comprennent pas qu'un temps est révolu, celui de confier à d'autres leur sécurité tant intérieure qu'extérieure.

Le Traité de Maastricht établissait une défense commune ; le Traité de Lisbonne créait un poste de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune en même temps qu'un service d'action extérieure. Comme le souligne Jean-Pierre STROOBANTS, correspondant du Monde à Bruxelles, le projet de l'Union est ambigu : « Apparaître comme un État sur la scène internationale sans vouloir entamer les prérogatives des États souverains qui la



composent ». Il précise encore : « La tâche de Frederica MOGHERINI, la Haute Représentante, est difficile car son service d'action extérieure ne peut se nommer service diplomatique, les délégations de l'Union dans le monde ne peuvent être des ambassades et la politique de sécurité et de défense ne peut prendre le nom d'armée » !

Face à la politique de repli de TRUMP, face à la Russie menaçante et face au terrorisme, l'Union européenne ne peut différer plus longtemps les délégations de souveraineté en matière de défense et de diplomatie, pas plus qu'en matière de police et de justice. L'Europe ne peut plus se dérober ; elle doit devenir une puissance avec tous les attributs que confère cette évolution.

Le livre blanc de la Commission, les déclarations qui seront faites les 25 mars à Rome, comme les résolutions adoptées par le Parlement européen le 16 février montrent clairement le besoin de passer à une autre Europe. Mais toutes ces intentions, pour bonnes qu'elles soient, ne modifient en rien le devenir de l'Union. La seule voie à présent est celle d'une Union intégrée forte des pays pionniers qui la rejoindront et soucieuse de garantir à ces pays de continuer à exister sur la scène internationale.

A l'image de TRUMP, les extrémistes, nationalistes et autres populistes ne peuvent que créer des fractures sociales, des désordres économiques, des catastrophes sanitaires et des rapports de forces risquant d'anéantir 70 ans de paix en Europe et dans le monde !

Il faut oser l'Europe !

Le CETA (AECG) est adopté

✓ Un accord global dans la filiation d'accords spécifiques signés depuis 1976.

Après l'approbation du Conseil de l'Union le 5 juillet 2016, c'est au tour du Parlement européen d'adopter à une large majorité (408 voix pour, 254 contre et 33 abstentions), le 15 février 2017, l'accord économique et commercial global (AECG) ou CETA (Comprehensive and Trade Agreement). Après traduction en 23 langues, cet accord a été signé le 30 octobre 2016 par les États membres.

Il s'agit d'un accord provisoire puisque ce Traité dépassant largement le cadre strict du commerce international pour lequel l'Union est seule compétente, doit être approuvé par les 38 assemblées nationales et régionales des pays membres. Si l'une de ces assemblées venait à se prononcer contre, nul ne sait aujourd'hui ce que cela impliquerait.

Le but de cet accord est de lever les obstacles à la libre circulation des marchandises en baissant les barrières tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (aspects sanitaires, environnementaux et sociaux), ainsi que de faire converger les normes.

Dès le mois d'avril, 95% des dispositions de l'AECG entreront en vigueur. Parmi celles-ci figurent : la hausse des quotas d'importation de bœuf, de porc et de blé depuis le Canada et l'exportation de fromage depuis l'UE ; la protection de 145 des 1 500 indications géographiques protégées (IGP) européennes ; la baisse de nombreux droits de douane ; l'assouplissement de la mobilité professionnelle et une meilleure reconnaissance des diplômes ; l'élargissement de l'accès des entreprises européennes aux marchés publics canadiens ; le renforcement de la protection des brevets pharmaceutiques européens au Canada.



Cet accord a fait l'objet en 2007 et 2008 d'une étude conjointe entre la Commission européenne et le gouvernement d'Ottawa visant à examiner et évaluer les coûts et avantages d'un partenariat économique. Cette étude a été étayée par des consultations de toutes les parties intéressées à un tel accord et une consultation en ligne de la société civile a été lancée par la Commission en février/mars 2008. C'est fort des résultats de cette étude que le Conseil a décidé, le 29 avril 2009, de l'ouverture des négociations.

Après 7 ans de négociations durant lesquelles les partenaires économiques et sociaux de part et d'autres de l'atlantique ont été régulièrement associés, comme les gouvernements des États membres, l'accord entre désormais en vigueur, 8 ans après le déclenchement des négociations.

Pour bien comprendre cet aboutissement, il faut savoir que de multiples accords existent entre l'UE et le Canada depuis 1976 et pas seulement des accords économiques et commerciaux. En 1996, les partenaires signaient un accord sur la coopération scientifique et technologique, en 1998 sur la coopération vétérinaire, en 1999 sur la concurrence, en 2003 sur la sécurité de l'aviation civile et en 2009 un accord global sur le transport aérien.

Au-delà de ces accords entre l'UE et le Canada, il existe de nombreux accords bilatéraux. Autant dire que le plus avisé des observateurs ne pouvait s'y retrouver et que la multitude de clauses particulières à chaque État membre était une source de conflits permanents entre droit national et droit européen, avec le risque que les normes européennes soient détournées.

Tous ces accords vont disparaître dès l'instant où les clauses qu'ils contiennent se retrouvent dans l'AECG. Ne subsisteront que ceux qui portent sur un objet spécifique (exemple de l'accord global sur le transport aérien). Cela assure une cohérence d'ensemble et un meilleur contrôle de la bonne exécution des dispositions de l'accord.

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi de cet accord, l'UE et le Canada mettent en place un Comité de suivi et des comités spécialisés qui ne sont pas des organes indépendants. Ce sont des structures paritaires (Européens et Canadiens) qui, pour toute modification ou évolution des clauses de l'accord en réfèrent aux instances européennes et canadiennes seules habilitées à autoriser telle ou telle décision. L'existence de tels comités ne limitera en rien le pouvoir de décision des régulateurs nationaux et européens, ni celui des institutions qui les ont autorisés.

Les parties prenantes à l'accord affirment que celui-ci est en cohérence avec les politiques de l'Union. Il n'affaiblira pas, ni ne modifiera ou supprimera les normes européennes. Quant aux produits venant du Canada ils devront respecter la réglementation européenne : règles techniques, sanitaires, phytosanitaires, sur la sécurité des normes liées aux produits alimentaires, à la santé et à la sécurité, ainsi que les règles en matière d'OGM, de protection de l'environnement et relatives à la protection des consommateurs.

L'accord est aussi un engagement en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement et du droit du travail.

✓ Le règlement des litiges entre investisseurs et États.

C'est l'un des points de conflit le plus sensible avec la protection de l'agriculture et la crainte des OGM.

Pourtant, plus de 3 000 traités internationaux de commerce et d'investissement ont créé des tribunaux arbitraux pour régler les conflits entre investisseurs (les entreprises) et les États. De nombreux pays de l'Union européenne (UE) ont inclus dans leurs accords, une clause de



règlement des différends entre investisseurs et États. L'accord UE/Canada prévoit un nouveau système juridictionnel des investissements qui contient des mesures destinées à protéger les investissements et qui consacre le droit des administrations de réglementer dans l'intérêt public, y compris lorsque ces réglementations concernent un investissement étranger.

Ce nouveau système juridictionnel ne devrait donc pas être un tribunal arbitral traditionnel. Il ne fera pas appel à des juristes internationaux intermittents, mais à des juges professionnels et indépendants. Ceux-ci seront nommés conjointement par les autorités canadiennes et européennes, sur proposition des États membres de l'UE, pour ce qui concerne les représentants européens. Leurs auditions devront être publiques et ils devront publier les documents présentés lors des procédures.

L'accord limitera les motifs pour lequel un investisseur peut contester un État et il évitera qu'un organe public ne soit obligé de modifier une législation ou de payer des dommages et intérêts.

15 juges devraient être nommés pour 5 ou 10 ans. Considérant que le nombre d'affaires susceptibles d'être jugées est peu important, les parties prenantes n'envisagent pas de créer une juridiction permanente. Aussi, les juges auraient une autre activité, mais celle-ci ne pourrait pas être en relation avec des affaires traitant de commerce et d'investissements internationaux. Cette juridiction n'étant pas permanente, elle ne peut pas disposer de personnel. Pour instruire et suivre administrativement les dossiers, elle s'appuierait sur l'administration d'un organisme d'arbitrage établi à...Washington !

Il est clair que tout cela ne l'est pas ! Conscient de la difficulté de régler ce cas, les États membres et la Commission européenne ont décidé de ne pas activer la clause du Traité qui protège les investissements et de ne mettre en œuvre le système juridictionnel des investissements que lorsque toutes les procédures de la ratification seraient achevées.

Pendant ce laps de temps, la Commission et le gouvernement canadien affineront les modalités de protection des investissements et de nomination des juges.

Les débats restent vifs sur cet aspect de l'accord. L'association des magistrats allemands propose que les conflits soient gérés par les juridictions nationales, ce qui éviterait de confier les litiges à un tribunal arbitral. Mais, si cela était acté, tous les accords commerciaux signés par l'UE, ses États membres et le Canada seraient remis en question et il faudrait accepter que les juridictions nationales de tous les pays aient les mêmes compétences. Or, les tribunaux arbitraux ont été créés lors d'accords avec des pays en développement aux systèmes judiciaires imprévisibles.

Ceci étant, toutes les grandes organisations internationales ont leurs propres tribunaux arbitraux et les cas de conflits durs restent marginaux.

Une clause de l'AECG prévoit aussi un tribunal d'appel qui jugera du respect de la loi, garantissant ainsi l'équité des jugements rendus.

✓ Réalité des échanges euro-canadiens et résultats attendus de l'accord.

Les échanges, tant de marchandises que de services, bénéficient à l'Union européenne dont la balance commerciale est excédentaire de plus ou moins 10 milliards d'euros selon les années. Il n'y a donc pas à craindre un reversement soudain.



Les principaux produits que nous importons depuis le Canada sont les pierres, gemmes et métaux précieux ; les machines et matériels ; les combustibles et huiles minéraux ; les minerais et des produits aérospatiaux.

En retour, les principaux produits que le Canada importe de l'Union européenne sont : des machines, notamment électriques et électroniques, des équipements ; des véhicules ; des produits pharmaceutiques.

Le commerce des services est largement favorable à l'UE, quant aux investissements, ils s'équilibrent à quelque 2 milliards près au bénéfice de l'UE.

La mise en œuvre de l'AECG permettrait aux Etats de créer des emplois, de soutenir la compétitivité tout en étant favorable aux consommateurs. Les prévisions annoncent 25% d'échanges commerciaux supplémentaires et une augmentation du PIB européen de 12 milliards d'euros par an.

Les droits de douane éliminés progressivement en 7 ans généreraient une économie de quelque 600 millions d'euros par an et faciliteraient l'accès des entreprises européennes à des consommateurs canadiens au niveau de vie plus élevé. Quant à l'ouverture des marchés publics, ils vont permettre aux entreprises européennes de répondre à des appels d'offre au niveau fédéral, des Etats et des municipalités. Dans ce domaine cependant, des efforts sont encore à attendre du Canada qui n'ouvre ses marchés publics qu'à hauteur de 30% alors que ceux de l'Union lui sont ouverts à 90%.

Les études économiques de ceux qui soutiennent l'accord estiment que pour chaque milliard d'euro investi, c'est 14 000 emplois qui seraient soutenus

Conclusion. *L'accord économique commercial global entre le Canada et l'Union européenne a le mérite de consigner dans un même document les relations entre ces deux partenaires et de mieux prendre en compte les intérêts de l'UE. Il n'est certes pas parfait, mais amendable pour être amélioré au fil de temps. Le Canada est un partenaire qui n'a pas la culture de l'hégémonie et avec lequel nous avons de nombreux points communs. Attendons les ratifications nationales et régionales, d'ici-là, des progrès sont encore possibles dans des secteurs sensibles.*

Prochaine actualité européenne présentée à la Maison de l'Europe et des Européens par Alain MALEGARIE

Mardi 4 avril à 19 h 00

Elle portera sur les questions économiques et financières, comme chaque début de trimestre

